

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 20 mai 2019

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-neuf, le **20 mai à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 13 mai 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME BRIGITTE SLOSKI, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DELORME, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Sophie DUBOSC donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Thérèse HOUET donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, M. Christian FAVIEN donne pouvoir à M. Jackie SIMONIN, M. Philippe DALLIER donne pouvoir à Mme Katia COPPI, M. Bernard DENY donne pouvoir à M. Jean-François CHLEQ

Absents excusés :

M. Thierry DE CECCO, Mme Laurence FOURNIER, M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 8 avril 2019.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2019 :

32 votants – Vote à la Majorité
29 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2019.00048 - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'extension de l'école Jean Macé

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif à l'extension de l'école Jean Macé ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, une subvention pour le financement de l'agrandissement de l'école Jean Macé.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

2019.00049 - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour la création d'un centre de loisirs

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif à la création d'un centre de loisirs au 152, avenue Jean Jaurès, aux Pavillons-sous-Bois ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, une subvention pour le financement de la création d'un centre de loisirs.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

2019.00050 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales des avenants n°1 au contrat d'aide financière au titre du dispositif « d'aide à l'investissement » et à la convention « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – équipement d'accueil de de jeunes enfants » dans le cadre de la création du multi-accueil La Villette sis 45 avenue Georgette Bach aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n°1 au contrat d'aide financière au titre du dispositif « d'aide à l'investissement » et à la convention « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – équipement d'accueil de jeunes enfants ».

2019.00051 - Création de la tarification des mini-séjours - Participation des familles - Année scolaire 2018/2019

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à la Majorité
29 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE de fixer pour l'année scolaire 2018/2019 un quotient familial, comme suit:

QUOTIENT FAMILIAL	AUX DE REDUCTION PAR RAPPORT AU PRIX INITIAL DU SEJOUR
jusqu'à 249 €	-80 %
de 250 € à 503 €	-70 %
de 504 € à 753 €	-60 %
de 754 € à 1 008 €	-50 %
de 1 009 € à 1 257 €	-40 %
de 1 258 € à 1 511 €	-30 %
de 1 512 € à 1 761 €	-20 %
de 1 762 € à 2 015 €	-10 %
Plus de 2 015 €	-5 %

DIT qu'une somme égale à 50 % du prix du séjour sera demandée aux familles lors de l'inscription et le solde devra être acquitté huit jours avant le départ.

DIT que la tranche inférieure à celle calculée sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant, en cas de départs multiples, au même séjour, au sein d'une même famille.

DIT que si le dernier avis d'imposition n'est pas présenté, le tarif le plus élevé sera appliqué.

DIT que dans le cas d'un parent célibataire, divorcé ou séparé vivant en concubinage, il sera nécessaire de présenter la feuille d'imposition du conjoint.

DÉCIDE que les critères de priorité d'inscription sont les suivants :

1. être pavillonnais,
2. être acteur de son séjour et participer à l'ensemble de la préparation définie dans le projet pédagogique,
3. fréquenter régulièrement les Accueils de Loisirs, y compris durant les deux mois d'été,
4. ne pas avoir participé à un séjour court durant les 2 dernières années.

DIT que le produit de ces recettes sera inscrit au budget de la Ville.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à accorder toute réduction de tarif qui lui apparaîtra souhaitable au vu de la situation financière rencontrée.

2019.00052 - Modification du règlement de fonctionnement commun pour les établissements d'accueil du jeune enfant

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les modifications apportées au règlement de fonctionnement pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) distribué aux familles bénéficiaires de ce service municipal.

2019.00053 - Création de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE d'instaurer, dans la limite d'un crédit global, l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

PRÉCISE que le montant de crédit global est obtenu en multipliant le taux moyen mensuel de l'IFTS 2^{ème} catégorie adopté par la collectivité (taux annuel : 1 097.71 € au 01/01/2017) par le nombre de bénéficiaires théoriques (bénéficiaires de l'IFTS) et par un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

DÉCIDE d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires.

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections et d'établir les arrêtés individuels d'attribution.

2019.00054 - Autorisation de dépassement du contingent de 25 heures supplémentaires pour les agents S.S.I.A.P. lors des manifestations estivales organisées aux mois de mai et juin

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires, pour les agents occupant les fonctions suivantes, dans le cadre des manifestations estivales organisées par l'Espace des Arts sur les mois de mai et juin:

- Agents S.S.I.A.P..

L'indemnisation des heures supplémentaires sera effectuée selon les prescriptions réglementaires en vigueur, sur autorisation de l'autorité territoriale.

DÉCIDE que les dispositions énoncées ci-dessus prendront effet dès notification de la présente délibération.

2019.00055 - Tableau des emplois - Budget principal de la Ville

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

32 votants – Vote à la Majorité

29 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

FIXE le tableau des emplois tel que suit :

TABLEAU EN PIÈCE JOINTE

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 20 H 37.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 21 mai 2019.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI